

COMMISSION URBANISME du 15/06/2023**Date de rédaction : 16/06/2023****Élu référent : Pierre MARTY****Membres Présents :** Pierre MARTY, Marion BENOI, Marc METIFEU,**Excusés :** Daniel ALVES DA SILVA, Luc DELRIEU, Marie-Noëlle JEROME, Antoine ZARAGOZA, Michel ARPAILLANGE, Emilien DAHERON**Techniques présents :** Céline AZEMA**Auditeurs libres :** Guillaume LEBRUN**Secrétariat :** Céline AZEMA**Points abordés :****Ouverture de séance : 18h30****Ordre du jour :**

1. Projet collecte OM
2. Classement de parcelles dans le domaine public
3. Petites Villes de Demain : convention ORT
4. LED ++
5. Extinction de l'éclairage public
6. Questions diverses

La commission environnement est conviée pour la présentation du projet de collecte OM.

1. Projet collecte OM

Une rencontre a été organisée avec les services de Terres du Lauragais pour évoquer les évolutions à venir sur le ramassage des ordures ménagères.

La communauté de communes Terres du Lauragais a fait une étude avec analyse de plusieurs scénarios sur le territoire pour la collecte des ordures ménagères. Le scénario choisi est mixte : des points d'apport volontaire dans les zones plus denses, des points de regroupement ailleurs.

Les points d'apport volontaires (PAV) ont plusieurs avantages :

- Des bornes plus compactes
- Un nettoyage facilité (intérieur + extérieur) dans le camion (2 fois par an sur demande de la mairie)
- Pas de couvercle qui se soulève en cas de vent
- Une ouverture améliorée avec une pédale
- Grande trappe pour le tri mais empêche le dépôt de gros cartons non pliés
- Utilisation d'un camion avec bras robotisé automatique

A terme il devrait y avoir environ 36 points d'apport volontaire (PAV) 36 colonnes d'apport volontaires pour les ordures ménagères et 36 colonnes pour le tri ; et environ 9 points de regroupement (PDR).

Pour les biodéchets : des composteurs seront proposés à prix coûtant et du compostage partagé pour les personnes sans jardin.

Un projet est également en cours avec la SCIC.

Un mail sera envoyé au service ordures ménagères de Terres du Lauragais afin de vérifier s'ils ont pris en compte le fait que de nombreux points de collecte sont situés dans le périmètre de monuments historiques et que l'architecte des bâtiments de France doit être consulté.

2. Classement de parcelles dans le domaine public

Il s'agit d'une régularisation de voies d'un lotissement acquis par la mairie depuis plusieurs années.

Il s'agit des parcelles C 2023 et C 2018 correspondants aux rues suivantes :

- Rue Jean-Paul Sartre
- Impasse Jean-Paul Sartre
- Rue Albert Camus
- Impasse Albert Camus
- Allée René Descartes

Il est nécessaire de prendre une délibération au prochain conseil municipal.

La délibération de classement sera transmise au centre des impôts fonciers et cadastre afin que les numéros de parcelles soient supprimés.

Pour information, tout le lotissement est desservi d'un seul côté par le téléphone. Il sera peut-être intéressant de réfléchir à un raccordement également côté rue Simone de Beauvoir lors de la réalisation de l'OAP du Violon.

3. Petites Villes de Demain : convention ORT

La convention PVD est rédigée. Les actions déjà vues à lors de la commission d'avril ont toutes fait l'objet d'une fiche action.

Les grandes orientations définies sont :

- Révéler et valoriser l'habitat et le patrimoine et les adapter aux enjeux climatiques
- Renforcer l'attractivité et développer des lieux de vie
- Relier les divers espaces, publics et fonctions afin de créer une dynamique communale

Les signataires de la convention sont :

- Région
- Département
- CC Terres du Lauragais
- PETR Pays Lauragais
- EPF
- Banque des Territoires
- Fondation du patrimoine
- (en attente de confirmation) : CAUE ; ABF

La délibération vise à autoriser Mme la Maire à signer la convention PVD.

La convention qui sera présentée lors du conseil pourra faire l'objet de petites évolutions en fonction des retours des partenaires.

4. LED ++

Tous les points d'éclairage routiers seront transformés en LED.
Délibération au conseil municipal.

5. Extinction de l'éclairage public

Les dispositifs d'extinction d'éclairage seront installés
Délibération au conseil municipal.

6. Questions diverses

- **PLU**

Il est proposé une correction du règlement du PLU afin d'ajouter une règle du type :

« Les toitures seront composées de tuiles rouges (hors toits plats).

Les règles sur les toitures ne s'appliquent pas en cas de recherche architecturale ou de projet conçu de manière économe en énergie ou utilisant des concepts de développement durable (toiture végétalisée, solaire et photovoltaïque...) ainsi que pour les abris de jardin, vérandas.... »

Prochaines dates de la commission urbanisme :

Jeudi 07/09/2023
Jeudi 05/10/2023
Jeudi 16/11/2023

Jeudi 07/12/2023

Séance achevée à 19h20.